



Bus-Direct :

Réunion du 24 janvier

Rappel des lignes :

Ligne 1 : ORY - Montparnasse - Invalides - Etoile

Ligne 2 : CDG - Porte Maillot - Etoile

Ligne 3 : CDG - ORY

Ligne 4 : CDG - Gare de Lyon - Montparnasse

Suite à la cession totale de l'activité Cars AF à Aérolic au 31/12/2016 et à la fin du protocole actuel " les Cars AF " au 31/01/2018, **un nouveau protocole " Bus Direct " négocié entre Air France et Aérolic sera applicable au 01/02/2018.**

Nouveau protocole Aérolic - AF :

- **Gratuité pour les salariés actifs d' AF et filiales aériennes sur la ligne 3 CDG-ORY** jusqu'au 31/01/2022 (renégociable). Sur présentation du badge, le salarié a la possibilité de monter à tous les arrêts, non débarquable.

- **Application des tarifs de base sur l'ensemble du réseau Bus Direct aux salariés AF, ayants droit voyageant seuls, retraités, filiales aériennes :**

- Tarifs de base " prévente en ligne " : 65% du tarif public (35% de réduction).

Vente en ligne via GPnet

- Tarifs de base " vente à bord " : 40% du tarif public (60% de réduction).

Accès au dernier arrêt dans la limite des places disponibles.

Tarifs 2018 Bus Direct :

Ligne 1 : Tarif public 12€, prévente 8€, vente à bord 5€.

Ligne 2 : Tarif public 17€, prévente 11€, vente à bord 7€.

Ligne 3 : Tarif public 21€, prévente 13,50€, vente à bord 8€.

Ligne 4 : Tarif public 17€, prévente 11€, vente à bord 7€.

Voilà pour ce qu'Air France a signé avec Aérolic.

Dès lors qu'AF sait à quoi s'en tenir vis à vis de ce qui est devenu **son prestataire**, nous avons fait part de nos demandes, notamment concernant l'iniquité générée par ce nouveau système de tarification imposé. En effet les PNC ayant opté pour l'option train (utilisant donc les lignes 1, 2, 4) dans le cadre de leur mission professionnelle devront dorénavant s'acquitter de frais supplémentaires (de 8 à 11 euros) pour se rendre sur leur lieu de travail.

Cf notre courrier de ce jour à la Direction EN INTERSYNDICALE demandant une réunion sur le champ.



LS 18-01-006
LR avec AR n°1A1473472130 8

Monsieur Georges DAHER
Directeur des Relations Sociales PN
Société Air France
45, rue de Paris
95747 ROISSY CDG CEDEX

Objet : Demande de réunion Bus Direct

Roissy, le 24 janvier 2018

Monsieur le Directeur,

Suite aux deux réunions d'informations concernant le protocole d'accord (durée 6 ans) qu'Air France a négocié avec AEROLIS et qui rentrera en vigueur le 1^{er} février 2018, nous souhaitons vous alerter sur certaines dispositions qui mettent en péril l'égalité de traitement entre les PNC.

Il nous a été annoncé que la ligne 3 du bus direct CDG-ORY-CDG demeurera gratuite pour les salariés actifs et ce pour 4 ans. Les autres lignes (1, 2 et 4) quant à elles deviennent payantes pour le personnel AF.

Ce nouveau système de tarification imposé, soulève à nos yeux, et nous espérons ainsi qu'aux vôtres, un problème d'équité majeur. En effet les PNC ayant opté pour l'option train (Transport en commun) dans le cadre de leur mission professionnelle devront dorénavant s'acquitter de frais supplémentaires (de 8 à 11 euros) au détriment des PNC utilisant la ligne 3.

De plus, vos négociations avec AEROLIS étant maintenant figées et vos coûts arrêtés, nous demandons que la Direction d'Air France prenne en charge le surcoût du bus direct pour les PNC en option train car ces dispositions créent une inégalité de traitement vis à vis des PNC qui ont choisi d'autres options de transport.

Nous nous tenons à votre disposition afin d'échanger sur ce sujet. Nous nous permettons de vous rappeler l'urgence du dossier, les nouvelles modalités d'accès aux bus direct entrant en vigueur dès le 1^{er} février.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre respectueuse considération.

Sandrine TECHER
Secrétaire de Section du SNPNC-FO Air France

Marc LAMURE
Secrétaire Général Adjoint UNSA Aérien AF
Secrétaire de Section UNSA PNC